

Le parc du mont Mégantic : processus de création et impacts sur le développement régional

Roger Nadeau and Nil Longpré

Volume 14, Number 1, Spring 1995

Les parcs : des réseaux en mutation

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1077049ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1077049ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (print)

1923-2705 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nadeau, R. & Longpré, N. (1995). Le parc du mont Mégantic : processus de création et impacts sur le développement régional. *Téoros*, 14(1), 13–16.
<https://doi.org/10.7202/1077049ar>

Le parc du mont Mégantic : processus de création et impacts sur le développement régional

Roger Nadeau et Nil Longpré*

100 ans exactement après la création du premier parc au Québec, celui de la montagne Tremblante en 1895, suivie de près par celle du parc des Laurentides, nous assistons aujourd'hui à la naissance du dernier-né, celui du mont Mégantic en Estrie.

Cette création se situe dans le prolongement du dernier plan d'action du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) présenté à la fin de 1992. Cet énoncé de politique permet au MLCP de faire connaître ses intentions en regard du développement du réseau, lequel passe à la fois par la consolidation des seize parcs déjà existants (10 parcs de conservation et 6 parcs de récréation, sans oublier le projet conjoint du parc marin sur le Saguenay) et par la création de nouveaux parcs. Le plan d'action prévoit que d'ici cinq ans, quatre nouveaux parcs seront créés au sud du 50^e parallèle, soit au mont Mégantic, à la Réserve faunique de Plaisance (Outaouais), à la Rivière Vauréal (Ile d'Anticosti) et au Massif du Mont Valin (Saguenay-Lac-St-Jean)⁽¹⁾. Si les 85 millions de dollars annoncés sur cinq ans pour la mise en place de ce plan d'action sont réellement injectés aux fins prévues, on aura sûrement fait un pas important.

Le mont Mégantic représentera la région naturelle dite «des montagnes frontalières» une région bordée par trois états est-américains. Le mont Mégantic est situé à une soixantaine de kilomètres de la région sherbrookoise qui compte 125 000 habitants et à moins de deux heures des zones métropolitaines de Montréal et de Québec. Le mont Mégantic répond donc tout à fait aux critères de base conduisant à l'implantation d'un parc provincial.

Un processus qui peut être long...

L'idée de mettre en valeur l'énorme potentiel du mont Mégantic a commencé à circuler au milieu des années 1960 à l'initia-



tive du Conseil régional de développement des Cantons de l'Est qui, dès ce moment, recommandait que cette zone soit vouée à la pratique des activités de plein air et préservée pour les générations futures. Et c'est en 1976 que le ministère du Tourisme signalait qu'il entendait intégrer le mont Mégantic dans son réseau de parcs provinciaux: ça fera 20 ans l'année prochaine!

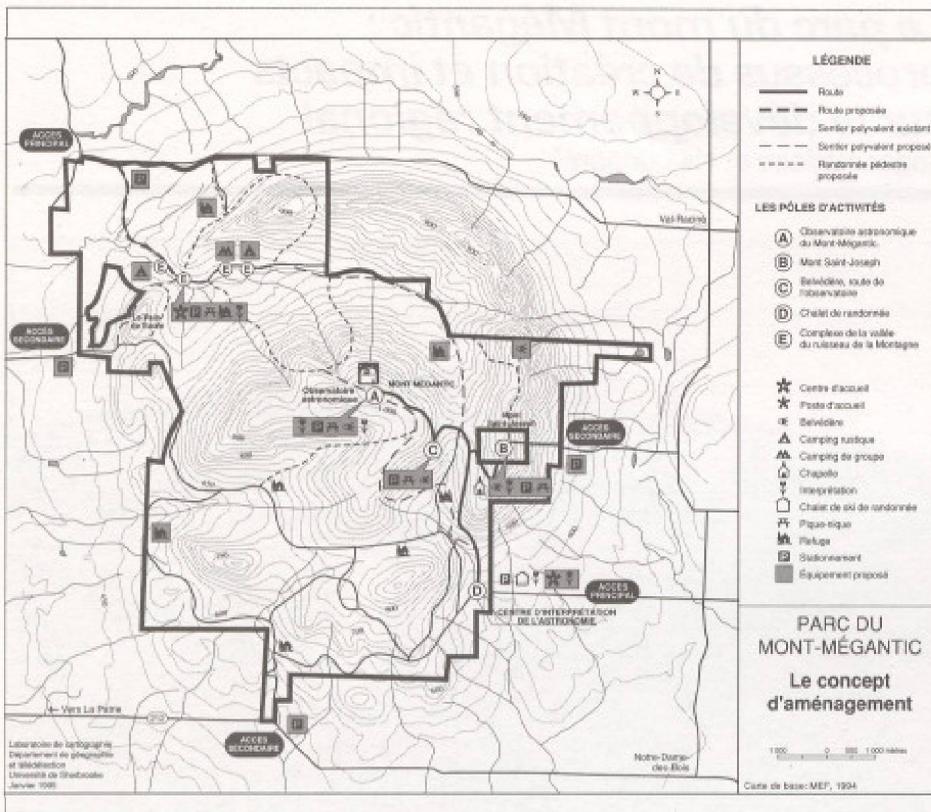
L'avenir du massif s'est en partie joué en 1977 alors qu'on y a implanté l'observatoire astronomique le plus puissant de l'est de l'Amérique du Nord. Cet outil prestigieux de recherche va dorénavant marquer «la vocation» scientifique de l'espace environnant à cause des exigences strictes liées au bon fonctionnement du télescope qui requiert une absence de pollution lumineuse. Cette implantation a augmenté considérablement la notoriété de la montagne auprès d'un grand nombre de personnes qui accentuèrent les pressions en faveur d'une mise en valeur du site, pressions qui furent canalisées par le Comité intermunicipal du mont Mégantic, au point qu'en 1983, les MRC du Haut Saint-François et du Granit protégeaient les terres de la montagne par règlement tandis que dès 1986, elles inscrivaient le projet de

parc à leurs schémas d'aménagement respectifs⁽²⁾.

En 1985, à l'occasion du premier Sommet socio-économique à se tenir en Estrie, l'ensemble des intervenants récréo-touristiques croyait bien que ça y était car le Gouvernement du Québec s'engageait à aller de l'avant dans ce dossier avec diligence. C'était sans compter les subtilités politiques: en 1985, on assiste à un changement de gouvernement au Québec et en 1986, le nouveau ministre impose un moratoire sur la création de nouveaux parcs, moratoire qui s'éternisera jusqu'à l'automne 1991. Et c'est à la fin de l'été 1992, à l'occasion du dépôt du Plan d'action sur les parcs que le MLCP annonce enfin qu'on amorçait le processus de création du parc du mont Mégantic, le premier de cette nouvelle génération⁽³⁾.

Près de 70 mémoires ont été présentés au Ministère lors des audiences publiques de 1993, lesquels permettaient à toutes les personnes concernées de réagir au plan préliminaire d'aménagement présenté par le MLCP et d'indiquer clairement l'intérêt de la région à la réalisation de ce dossier majeur. Finalement, à la fin de l'été de

Monsieur Roger Nadeau est directeur du département de géographie et télédétection et professeur de tourisme à l'Université de Sherbrooke. Monsieur Nil Longpré est commissaire pour la MRC du Granit à la Corporation Tourisme Région de Mégantic.



1994, le ministre Pierre Paradis a inauguré officiellement le Parc de conservation du Mont Mégantic. À son tour, le gouvernement qu'il représentait a été défait mais le point de non retour a été atteint et le plan final d'aménagement devrait être déposé au printemps de 1995. Le MLCP est disparu: place au ministère de l'Environnement et de la Faune!

C'est pourquoi, en éditorial, *La Tribune* de Sherbrooke saluait la conclusion de ce projet de la façon suivante: «L'incroyable patience de la communauté ceinturant le mont Mégantic est enfin récompensée: ce joyau de la nature estrienne accède au titre de parc provincial. La nouvelle est d'autant plus réjouissante qu'il y a longtemps dans ce coin de pays qu'un tel projet rallie l'ensemble des citoyens»⁽⁴⁾.

Pour compléter la description de ce processus, il faut signaler deux situations particulières. La première, c'est la qualité très professionnelle du travail de recherche-terrain effectué par les gens du MLCP qui ont passé à la loupe toutes les coutures de la montagne avant de présenter un plan provisoire d'aménagement et qui sont toujours à l'oeuvre pour élaborer le plan d'interprétation et la mise en place des infras-

structures. La seconde, c'est la place importante qui est laissée aux intervenants du milieu dans la gestion du parc via une *table d'harmonisation* qui donne des responsabilités explicites aux gens du milieu sur les orientations de développement et sur le devenir du parc.

La route a été longue mais le Parc du Mont Mégantic est maintenant une réalité. Ce territoire de près de 60 kilomètres carrés s'élève jusqu'à 1130 mètres d'altitude. Quant à l'Observatoire astronomique du Québec, il se situe à une altitude de 1105 mètres et est accessible par un réseau routier tout à fait adéquat. Voilà deux spécificités de taille qui jouent en faveur du parc auprès des visiteurs à venir.

Le plan d'aménagement prévoit que le territoire du parc sera divisé en trois parties selon un modèle de zonage qui a fait consensus. «Les zones de préservation s'étendent sur 32 % de la superficie du parc, soit 18,6 km². Des sentiers aménagés donnent accès à ces zones. Des critères tels que la valeur éducative importante, la fragilité du milieu, le potentiel floristique élevé et la représentativité permettent de délimiter ces espaces de conservation. La zone d'ambiance couvre 67 % de la superfi-

cie du parc, soit 39,7 km². Les secteurs de cette zone possèdent un potentiel pour la découverte du milieu et une capacité de support. Ils offrent aussi la possibilité d'implanter des activités récréatives extensives. Pour leur part, les zones de services représentent 1 % de la superficie du parc, soit 0,5 km². L'observatoire astronomique, le chalet de randonnée et le poste d'accueil de la Vallée du ruisseau de la montagne font partie de ces zones destinées à l'accueil et à l'hébergement du public visiteur»⁽⁵⁾.

Le potentiel pour l'interprétation est ici quasi illimité. On pense surtout aux domaines de l'astronomie, de la géologie, de la géomorphologie, de l'hydrographie et de la climatologie. La végétation et la faune, sans oublier le milieu humain, seront aussi omniprésents. C'est à partir de ces champs d'activités que le caractère «scientifique» du parc peut se démarquer pour en faire un produit d'appel unique.

Il semble bien, a priori, que ce produit d'appel fort aura comme déclencheur l'observatoire astronomique et le Centre d'interprétation astronomique du Mont Mégantic. Il nous apparaît en effet que sans cette dernière composante du projet, l'impact récréo-touristique serait beaucoup moindre. C'est pourquoi, à l'occasion des audiences publiques, la très forte majorité des mémoires ont demandé avec insistance au MLCP de faire une place nettement plus importante au centre d'interprétation pour en faire une pièce maîtresse de ce dossier. Pour mieux envisager les perspectives touristiques associées à ce type d'infrastructure, on n'a qu'à rappeler que depuis 1982, près de 275 000 visiteurs ont été attirés par l'observatoire, même s'il n'y avait sur place aucun service d'accueil, aucun service d'hygiène, aucun casse-croûte, bref... rien! En 1986, le Groupe conseil Coopers & Lybrand avait pourtant déposé une étude de faisabilité sur ce centre d'interprétation. On pourra d'ailleurs s'y référer car il semble bien que c'est le concept développé par les consultants qui sera la source principale d'inspiration⁽⁶⁾.

Ce volet touristique est fort important car si la population régionale se réjouit que l'on ait en fin reconnu les grandes ressources de cet espace en le sacrant parc de conservation, elle souhaite aussi vivement qu'il en découle des retombées économiques notables. Bien des intervenants, en effet, voient dans le complexe Parc/Centre d'interprétation/Observatoire, le «poumon-moteur»

et la pierre angulaire d'une station touristique majeure en éclosion⁽⁷⁾.

Nous verrons donc ici dans quel contexte ces dossiers majeurs arrivent en région et les impacts qu'ils sont susceptibles de provoquer sur l'industrie touristique.

La région de Mégantic, nouvelle destination touristique

Il faut savoir que déjà la MRC du Granit a, au cours des quatre dernières années, mis l'accent sur le développement de son offre récréo-touristique. Il faut dire aussi au départ que cette région est choyée sur le plan des richesses naturelles puisqu'on y relève trois grands lacs auxquels s'ajoutent de nombreux plans d'eau secondaires, des montagnes de plus de 1000 mètres et des collines à perte de vue ainsi que de vastes étendues forestières qui agrémentent les paysages.

C'est dans ce riche environnement que quinze nouvelles entreprises touristiques se sont implantées depuis le printemps 1991. De ce nombre, huit entreprises oeuvrent dans le secteur de l'hôtellerie tout en offrant, pour la plupart, des activités récréatives directement accessibles sur le site. Ces entreprises surtout constituées d'auberges et de gîtes touristiques ont permis d'ajouter 50 chambres au parc hôtelier de la région méganticoise pour un total, à ce jour, de 270 chambres.

L'offre hôtelière est, comme on peut le constater, plutôt limitée. Fort heureusement, on peut compter sur quelques campings bien aménagés dont celui du Club Vacances Baie des Sables localisé en bordure du lac Mégantic et sur plusieurs dizaines de résidences secondaires mises en location chaque été.

La création du Parc du Mont Mégantic apportera un second souffle au développement de la région de Mégantic. On peut effectivement s'attendre à ce que la mise en valeur de ce massif montagneux, un des joyaux de notre patrimoine naturel, entraîne un impact considérable sur l'affluence touristique d'une part et le développement de nouvelles entreprises touristiques, d'autre part. Les lignes qui suivent en font la démonstration.

Une clientèle branchée sur la nature

L'identification des éléments motivant notre clientèle à venir séjourner dans la

région pendant leurs vacances nous éclaire sur le pouvoir attractif de notre milieu naturel. Ainsi, dans notre étude de la clientèle touristique, on constate que la beauté des paysages et la nature sont les éléments qui agissent le plus comme déclencheur auprès de notre clientèle (31 % des réponses). Le mont Mégantic lui-même avec son observatoire (17 %) est le deuxième élément en importance suivi des activités de plein air et du camping (13 %)⁽⁸⁾.

Par ailleurs, lorsqu'on examine les principales forces de la région de Mégantic identifiées par les touristes, on apprend que les éléments associés directement à notre environnement tels la beauté des paysages, le lac Mégantic et le mont Mégantic, la tranquillité et le calme totalisent 85 % des réponses⁽⁹⁾.

Face à ces constats, il y a tout lieu de croire que la mise en place du Parc du Mont Mégantic, avec tout ce que cela suppose en terme d'infrastructures et d'équipements récréo-touristiques, aura un effet structurant sur le produit nature de la région méganticoise. Dans la mesure où on assure au minimum la promotion de ce nouveau parc, on doit donc s'attendre à une augmentation de l'achalandage touristique.

Impact sur le développement, l'exemple du Parc de Frontenac

Le Parc de Frontenac est un parc provincial de conservation. Il possède ainsi le même statut que le Parc du Mont Mégantic. Ce parc, localisé dans la portion nord-ouest de la région de Mégantic, touche cinq municipalités du territoire de la MRC qui ont été regroupées sous l'appellation du secteur du Parc de Frontenac. La partie nord du parc déborde de la MRC du Granit et se retrouve dans la MRC de l'Amiante. Créé en 1987, le parc a au fil des ans fait l'objet de plusieurs aménagements récréo-touristiques bien qu'il ne soit soit développé qu'à 65 % de son potentiel.

Nous avons, précédemment, fait état que 15 entreprises touristiques ont démarré leur opération depuis 1991 dans la région de Mégantic. Il est extrêmement intéressant de souligner que de ce nombre, 10 entreprises regroupant près de 70 % des investissements engendrés sont du secteur du Parc de Frontenac.

Pour avoir été associé de très près dans le montage des plans d'affaires de chacune

de ces 10 entreprises, nous pouvons affirmer que la présence du parc dans le voisinage immédiat des entreprises a été un élément déterminant permettant de justifier la fréquentation prévisionnelle de ces entreprises et conséquemment de faire la démonstration de leur rentabilité. D'ailleurs, certaines de ces entreprises ont un lien direct avec le parc à tel point qu'elles n'existeraient pas si le parc lui-même n'existait pas.

Nous nous devons cependant de préciser que la seule présence du parc n'explique pas tout. Les intervenants familiers avec la dynamique du développement régional savent bien qu'on peut rarement attribuer à un seul facteur le succès d'une région ou d'un secteur donné.

Nous sommes toutefois convaincus que l'implantation du Parc du Mont Mégantic aura un effet d'entraînement remarquable sur le développement de petites entreprises touristiques tout autour du massif montagneux. Conséquemment, on peut donc s'attendre à ce que des établissements hôteliers assortis de petites auberges et de gîtes touristiques ouvrent leurs portes d'ici les cinq prochaines années. Il en ira de même pour un certain nombre d'entreprises offrant des services et des attraits récréo-touristiques.

En fait, nous anticipons un développement encore plus important dans la périphérie du Parc du Mont Mégantic que ce qu'on a connu au Parc de Frontenac. Et ce développement sera sans aucun doute beaucoup plus rapide. Deux raisons bien précises nous confortent dans ce raisonnement.

Le mont Mégantic et l'astronomie, une notoriété déjà bien établie

Comme nous l'avons mentionné précédemment, environ 275 000 personnes sont passées à l'observatoire astronomique depuis 1982. Ainsi, au fil des ans, la région de Mégantic a progressivement été associée à l'Observatoire du Mont Mégantic. Il ne fait nul doute actuellement qu'il s'agit du site touristique qui dispose de la plus grande notoriété de tout le territoire de la MRC. Nous avons à chaque année l'occasion de vérifier cet état de fait lors de notre participation à des salons promotionnels du genre des Salons vacances et loisirs d'été de Montréal et de Québec. En nous apercevant sous la bannière «région de Mégantic», les visiteurs des Salons nous associent, dans une très forte proportion, à l'observatoire.

En fait, l'observatoire est vite devenu et est encore aujourd'hui l'attrait touristique numéro 1 des MRC du Haut-Saint-François et du Granit.

Cette notoriété n'a pas été sans poser des problèmes et des soucis aux dirigeants de l'observatoire. Car, comme nous l'avons précisé auparavant, l'observatoire a été aménagé et construit à des fins de recherche scientifique et non à des fins d'accueil touristique. C'est cette situation qui a forcé le milieu à réagir et à envisager la possibilité de bâtir un Centre d'interprétation de l'astronomie (CIA).

Cela nous amène à la deuxième raison nous permettant d'anticiper un développement important dans le secteur du Parc du Mont Mégantic.

Le Centre d'interprétation de l'astronomie, produit d'appel par excellence

Il y a longtemps qu'on parle de l'implantation d'un tel centre au mont Mégantic; certains vous diront 10 ans, d'autres 15 ans... Bref, l'idée n'est pas nouvelle. Ce qui est nouveau, c'est que le financement nécessaire à la matérialisation de ce projet de 2,4 millions de dollars est à toute fin pratique réglé⁽¹⁰⁾.

Cela dit, selon l'échéancier actuel de la Société de développement touristique du Mont Mégantic, promoteur du projet, on verra l'ouverture du centre en juin 1996. Quatre modules distincts composeront le Centre d'interprétation de l'astronomie: le module accueil, le module interaction, le module simulation ainsi que le module observation. Enfin, les très nombreux visiteurs allant déjà à l'observatoire auront à leur disposition un bâtiment axé sur l'astronomie qui leur est destiné et qui dispose de tous les services indispensables à une visite agréable.

Le Centre d'interprétation de l'astronomie sera, sans conteste, l'élément clé du Parc du Mont Mégantic. La thématique générale du parc «De la terre aux étoiles», permet d'affirmer clairement le caractère distinctif du Parc du Mont Mégantic parmi les autres parcs provinciaux⁽¹¹⁾.

Pour la région de Mégantic, le Centre d'interprétation de l'astronomie sera le produit d'appel par excellence de notre industrie touristique. Il n'est donc pas surprenant que la réalisation de ce centre ait

été retenu comme enjeu stratégique prioritaire par Tourem en 1993⁽¹²⁾. Il n'est pas surprenant également que dans le Plan de développement de l'Association touristique de l'Estrie, on ait identifié ce projet parmi une liste de 7 projets moteurs à développer sur le territoire estrien⁽¹³⁾. Il est finalement remarquable de relever dans le Plan de développement stratégique du Conseil régional de développement de l'Estrie, une mention indiquant, en regard aux attraits touristiques, qu'il faut «soutenir le développement d'attraits majeurs à effets structurants, notamment celui du mont Mégantic»⁽¹⁴⁾. À notre connaissance, il s'agit là du seul projet nommément identifié dans cette «bible» du développement de l'Estrie s'appliquant de 1993 à 1998. Par ailleurs, l'aménagement du CIA à l'intérieur du Parc cadre on ne peut mieux avec l'esprit des produits touristiques alliant la culture et la nature⁽¹⁵⁾.

La fréquentation anticipée au CIA pour la première année d'opération est de 42 000 visiteurs. Cela nous apparaît plutôt conservateur et nous prévoyons un achalandage beaucoup plus substantiel dès la deuxième année d'ouverture. Cette situation éventuelle sera encore plus probable si la tendance actuelle se maintient dans l'industrie touristique québécoise⁽¹⁶⁾.

Tout comme l'achalandage naturel de l'observatoire a amené la création du CIA, l'achalandage du CIA suscitera l'avènement de plusieurs autres entreprises touristiques. Voilà pourquoi on parle ici d'un projet à effets structurants et pourquoi nous sommes convaincus que le développement touristique se fera encore plus rapidement dans la périphérie du Parc du Mont Mégantic que ce qui a été connu dans la périphérie du Parc de Frontenac.

Conclusion

La mise en place du Parc du Mont Mégantic et la concrétisation du Centre d'interprétation de l'astronomie viennent de jeter les bases pour ancrer la croissance de l'industrie touristique de la région de Mégantic.

La création de ce deuxième parc permet de faire de la MRC du Granit la seule MRC du Québec, sur les 96 existantes, à disposer de deux parcs provinciaux sur son territoire. À cela s'ajoute, à mi-chemin entre les deux, le Club Vacances Baie des Sables de Lac Mégantic caractérisé par sa vocation nautique et son camping 4 étoiles. À eux trois, ces sites forment ce qu'on peut appeler le

triangle du plein air. Le Parc du Mont Mégantic amène ainsi la confirmation de la vocation écotouristique de la région méganticoise.

Le défi est maintenant double. Il consiste, d'une part, à définir une stratégie de promotion et de commercialisation en collaboration avec les intervenants touristiques régionaux. Cela demandera du temps bien sûr, mais devrait être relativement aisé. D'autre part, il nous faut maintenir le cap sur le développement écotouristique des potentiels de la région. Il s'agit là, à notre humble avis, d'un défi de taille qu'on pourra relever seulement si les autorités du milieu (municipales et autres) sont conscientes des enjeux et sont ouvertes aux propos de quelques visionnaires qui n'ont pas toujours tout le poids nécessaire. Beaucoup d'énergies seront donc déployées car l'enjeu en vaut largement la peine. †

NOTES

- (1) MLCP, *La nature en héritage*, Plan d'action sur les parcs, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, p. 14.
- (2) MLCP, *De la terre aux étoiles — Parc du Mont Mégantic*, Québec, Gouvernement du Québec, 1993, pp. 7-8.
- (3) Cabinet du Ministre, Notes pour allocution du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, monsieur Gaston Blackburn, à l'occasion de la conférence de presse concernant le futur parc du Mont Mégantic, La Patrie, 1992, pp. 3-4.
- (4) François Gougeon, *Un parc à protéger, La Tribune*, Sherbrooke, 18 août 1992.
- (5) Marie-Andrée Piédalue, *Plan d'interprétation — Parc du Mont Mégantic — De la terre aux étoiles*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction du plein air et des parcs, 1994, pp. 9-10.
- (6) Coopers & Lybrand, *Étude de faisabilité d'un centre d'interprétation de la nature cosmique (Mont Mégantic)*, Montréal, ministère du Tourisme, 1986, 85 pages + annexes.
- (7) R. Nadeau et Alain Dion, *Le parc national scientifique du mont Mégantic*, mémoire présenté au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre des audiences publiques entourant la création du Parc du Mont Mégantic, Sherbrooke, 1993, 32 pages.
- (8) Claude J. Bernard, *Profil de la clientèle touristique de la région du Lac Mégantic*, rapport de baccalauréat, Université de Sherbrooke, 1992, p. 37. Préalablement à la rédaction de ce rapport, une enquête auprès de 395 touristes a été réalisée par une équipe de 6 étudiants dirigés par monsieur Roger Nadeau de l'Université de Sherbrooke.
- (9) *Idem*, p. 32.
- (10) Un protocole d'entente reste à signer avec le BFDRIQ) alors qu'on attend la réponse du CRD Estrie en avril 1995 pour une contribution financière complémentaire.
- (11) MEF, *Plan d'interprétation — Parc du Mont Mégantic — De la terre aux étoiles*, 1994, p. 55.
- (12) Tourem, *Plan stratégique de développement de l'industrie touristique de la région de Mégantic, 1993-1996*, 1993, p. 78.
- (13) ATE, *Plan de développement touristique de l'Estrie*, rapport final, Sherbrooke, 1988, p. 80.
- (14) CRDE, *Plan de développement de l'Estrie, 1993-1998*, 1993, p. 111.
- (15) Ministère du Tourisme, *Énoncé de politique et plan d'action en matière de tourisme*, Québec, 1992, 95 p.
- (16) *Les Affaires*, *Le tourisme en 1995: une autre bonne saison s'annonce*, samedi, 17 décembre 1994, p. 16.